



2

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- urgent : appel à mobilisation de RESF65

rdv mercredi 5 septembre à partir de 12h30 dans la cour de la Cité Administrative Reffye

lire l'article sur notre site : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1276>

- La vraie morale laïque aujourd'hui c'est que les créations de postes soient attribuées à l'école publique !

Voilà que les suppressions de postes dans l'Education Nationale sont terminées. Voilà même l'annonce de la re-création de 60 000 postes en 5 ans sur les 80 000 supprimés. C'est une bonne nouvelle pour le Service Public d'Education, même si nous n'acceptons pas que cela puisse se faire aux dépens des autres Services Publics. Mais les premières annonces concernant les postes mis au concours en 2013 nous inquiètent profondément. En effet, alors même que le Service Public Laïque d'Education a subi 97 % des suppressions de postes par les gouvernements Sarkozy ces 5 dernières années, l'enseignement privé n'a rendu que 2500 postes en 5 ans (3%) alors qu'il scolarise 16% des élèves. Le gouvernement annonce aujourd'hui que 2100 postes sur les 22100 seraient mis au concours dès 2013 dans l'enseignement privé, soit la quasi totalité des postes supprimés. La seule morale laïque qui vaille en terme de création d'emploi, c'est que les 60 000 soient réservés à l'enseignement public. Surtout quand Eric Delabarre, secrétaire national de l'enseignement catholique a déclaré en janvier 2012 dans la Croix : « *Aborder la question de l'école par le biais des moyens ne me semble pas pertinent. La situation budgétaire est telle qu'il me semble impossible de rétablir ces 60 000 postes. Je pense même qu'on peut probablement continuer à en supprimer sans que la qualité de l'offre de formation s'en ressente. ...* ». Surtout quand la situation de l'école publique est aussi alarmante et la réalité des écoles aussi dégradée.

Exigeons que les créations d'emploi soient réservées à l'enseignement public !

- Le SNUipp s'adresse au ministre pour lui demander de suspendre la mise en oeuvre du Livret personnel de compétences, de nouveaux outils étant attendus pour le suivi des progrès des élèves. Dans un contexte de concertation en vue de la préparation d'une nouvelle loi pour l'école, il est important que le ministère revienne sur certains dispositifs et consignes jugés peu utiles ou inadaptés. C'est notamment le cas du Livret Personnel de Compétences, sensé attester de la maîtrise des paliers du socle commun et imposé dans les écoles depuis la rentrée 2010. D'ailleurs le ministre lui-même, dans la lettre qu'il a adressé aux enseignants en vue de la rentrée, l'a souligné : « *Le livret personnel de compétences actuel est inutilement complexe* ». Les dispositifs d'évaluation seront logiquement modifiés puisque « *la conception et les composantes du socle commun seront repensées* ». Sur le terrain, les équipes enseignantes n'en percevaient déjà ni le sens, ni l'intérêt pédagogique pour la réussite des élèves, comme le SNUipp en a souvent témoigné. De plus cet outil était peu compréhensible pour les parents et faisait souvent doublon avec les livrets élaborés par les enseignants. Face à cette succession d'évidences, le LPC apparaissant d'ores et déjà caduc, le SNUipp demande au MEN de « *suspendre la mise en oeuvre de ce livret personnel de compétences dans l'attente de nouveaux outils cohérents, de suivi des progrès et des acquis des*

élèves. »

- Les RASED doivent retrouver les moyens utiles à leur mission

Cette dernière « rentrée Châtel » s'annonce particulièrement difficile pour nos élèves les plus fragiles. Avec la disparition de postes RASED alors qu'ils étaient déjà en nombre insuffisant, dans un contexte de dégradation successive et multiple des conditions d'enseignement, la question de l'accompagnement des élèves les plus en difficulté sera cruciale cette année.

Que faire si la réponse pédagogique de l'enseignant de la classe est inopérante ?

Comment gérer la dégradation des problématiques pour ces élèves ne bénéficiant plus des mêmes prises en charge spécialisées ?

Que faire pour éviter l'échec, le sentiment d'exclusion, la violence, la souffrance ?

Qui accompagnera les familles et les enseignants désarmés par des enfants qui n'apprennent pas et mettent à mal le collectif classe ?

Qui pourra occuper une place de tiers nécessaire dans les situations de tension école-parents ?

Mais cette rentrée est également celle d'une réflexion en cours sur la refondation de l'école. Nous devons pouvoir prendre toute notre place dans ces débats. Sur les concertations préalables, le choix a été fait de traiter la question de la difficulté scolaire de manière exclusivement transversale. Le risque est de voir s'élaborer un traitement de la difficulté qui relèverait d'une approche « bipolaire » : pédagogique et médicale, dans le prolongement des orientations du rapport Thélot de 2004.

L'externalisation vers les officines privées de soutien* et le paramédical (orthophonistes, psychomotriciens...), déjà à l'œuvre dans de nombreux secteurs géographiques du département du fait de l'éradication des postes spécialisés depuis 2008, continuera à renforcer les inégalités sociales sans forcément répondre aux besoins des élèves.

Après plusieurs années de discrédit et de démantèlement des antennes RASED d'écoles, nous devons poursuivre et élargir notre mobilisation afin que la question de la difficulté scolaire et de la lutte contre l'échec fasse partie intégrante des missions de l'école publique tant sur le plan de la prévention que des remédiations.

**Avec 2 milliards de chiffre d'affaire, la France est le 1er marché européen du soutien scolaire privé.*

cordialement
joëlle noguère

